

courrier des retraité.es

Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique
Section de l'Ain

Mars 2025

Sommaire :

- Editorial
- Résumé AG FGR-FP du 13/01/2025
- Rôle de la FGR-FP au CDCA
- Billet d'humeur
- Place des retraités dans la société :
exemple des Restos du Coeur
- Exonérations des grandes entreprises
- Abattement fiscal 10 % menacé ?
- EHPAD de l'Ain – focus sur Foissiat
- Encore une taxe pour les
complémentaires santé !
- Loi sur la fin de vie
- L'accès à la culture en danger !
- Mobilisations à venir
- Adhésions

Commission Exécutive Départementale 01 :

Louis Ambroggi
Patricia Anthonioz
Jean-Pierre Bouquier
Marie-Claude Chapuy
Jean-Michel Favre
Sylvie Guichardon
Martine Josserand-Bailly
Pierre-Jean Labergerie
Pascale Le Goupil
Irène Lys
Philippe Mallet
Françoise Philippon, *trésorière*
Marie-Brigitte Trutt
Vérificateurs aux comptes
Philippe Chatel et François Delay

FGR-FP 01

18 rue Migonney
01000 BOURG EN BRESSE
email : fgrfp01@gmail.com



Editorial NE NOUS LAISSONS PAS ABATTRE !

Après les dénis de démocratie depuis la dissolution, l'adoption des budgets de l'Etat et de la Sécurité Sociale par 49.3 est de mauvais augure.

Ce gouvernement poursuit la politique engagée par les précédents, prônant l'austérité pour les plus modestes sans jamais exiger de contribution des plus riches. On nous parle de dette, d'austérité, de rigueur. Le gouvernement et nombre de médias appellent à une réduction des dépenses et une « juste répartition » des efforts.

Ce n'est pas nouveau, les retraité.es sont des boucs émissaires tout trouvés, cibles d'attaques habilement synchronisées de la part de la ministre du travail, du président du Conseil d'Orientation des retraites, récemment nommé par Macron, et du président du Medef, pour envisager, entre autres, la suppression de l'abattement fiscal de 10 % pour les seuls retraités.

Ce n'est pas la seule attaque que nous subissons. Il s'agit de défendre nos droits et d'être extrêmement vigilants et combatifs. Gageons par exemple que le projet de désindexer la revalorisation de nos pensions n'est certainement pas tombé aux oubliettes, tandis que le rattrapage du niveau de vie perdu depuis 2017 ($\pm 5\%$) est soigneusement enterré!

L'augmentation du tarif des EHPAD publics et associatifs a été acté, nous attendons toujours la loi Grand Âge promise depuis belle lurette. La mise en place de la PSC va augmenter encore le coût de la santé,

Plus largement, les coupes budgétaires imposées aux collectivités (département, agglomération, municipalités) mettent en danger de nombreuses structures, à but social (la Banque Alimentaire), culturel ou sportif,... ce qui va générer chômage et pauvreté, et fragiliser encore plus tout ce qui fait lien dans notre société.

Plus que jamais il est urgent d'agir ! Depuis 2014, avec le Groupe des Neuf, nous ne cessons de rappeler nos trois revendications essentielles :

- le maintien de notre niveau de vie
- l'accès aux soins
- des services publics de qualité accessibles à tous.

Agissons en informant notre entourage, nos voisins, nos amis, notre famille! En leur donnant de vrais chiffres, en contrant inlassablement les affirmations mensongères des médias! En nous adressant aux fonctionnaires retraité.e.s et en leur proposant d'adhérer à la FGR-FP :

le nombre fait la force.

Participons aux actions initiées par nos syndicats d'origine, par le Groupe des Neuf et bien sûr, par la FGR-FP 01.

Prochaine échéance :

Réussir le rassemblement régional à Lyon le 20 mars !

AG du 13 janvier 2025

CDCA : le rôle de la FGR-FP

L'AG initialement prévue le 27 janvier 2024 a été reportée au 13 janvier 2025. Elle s'est déroulée en présence de 14 camarades, dont notre délégué régional, Miguel Gonzalez. Elle a été co-animée par plusieurs membres de notre Commission exécutive départementale (CED).

En introduction, Jean-Michel Favre évoque le contexte politique et social en France, les différentes menaces planant sur les droits et acquis des retraités et les aspects de la situation internationale, qui suscitent des échanges à hauteur de tous ces thèmes d'actualité fort préoccupants.

Françoise Philippon présente d'abord le rapport d'activités:

- réunions de la Commission Exécutive
- relations avec les autres organisations de retraités faisant partie du Groupe des 9
- Journées de mobilisation avec conférence de presse, audiences auprès des élus et de la Préfecture
- préparations et séances du CDCA et CTS, journées d'actions et manifestations
- rédaction du bulletin départemental et des lettres électroniques (reçues par une centaine d'adhérents ayant donné leur adresse mail).

Après discussions et échanges, ce rapport est adopté à l'unanimité.

Suite au rapport financier présenté par la trésorière, Françoise Philippon, les comptes sont validés par les deux vérificateurs des comptes. Au 31/12/2024, le solde du compte de notre section 01 est de 15 372,98€.

Le compte-rendu détaillé de notre AG a été envoyé dès le 03/02/25 par courrier postal à l'ensemble de nos adhérents.

Le CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) est une instance consultative avec l'ambition de faciliter l'élaboration des politiques publiques territoriales, en concertation avec les représentants des usagers et leurs proches, les représentants institutionnels locaux et les professionnels. Il comporte deux formations : personnes âgées (PA) et handicapées (PH).

Françoise Philippon (titulaire) et M-B Trutt (suppléante) y représentent la FGR-FP, au sein de la formation Personnes Âgées.

Mandature 2020-2023 : la formation PA a été consultée lors de l'élaboration du Plan Seniors et la mise en place du dispositif Ainter-CVS (soutenir et fédérer les Conseils de la Vie Sociale, obligatoires dans tous les EHPAD publics et privés depuis 2002, mais pas toujours investis par les résidents et leurs familles). Un livret explicatif a été édité.

L'élaboration du Plan Handicap est au cœur de la mandature actuelle du CDCA.

La formation PA a connu des débuts un peu chaotiques (démission du vice-président élu).

Deux axes principaux sont choisis pour 24-26:

- * constituer un groupe de travail sur l'habitat et l'autonomie des personnes âgées,
- * privilégier la diffusion de tous les dispositifs existants auprès des usagers et de leurs proches.

A ce titre, nous irons nous-mêmes à la rencontre de différents services, organismes et dispositifs aindinois, tels que la cellule « accueillants familiaux PA/PH » du service Enfance et Adoption, les Personnes qualifiées du Département de l'Ain, le CSPJM 01, Soliha Ain et les CLIC.

Je vais avoir quatre-vingts ans

et c'est l'âge de la libération des camps d'extermination du régime nazi en Allemagne et ailleurs en Europe.

BILLET D'HUMEUR

Je vais avoir quatre-vingts ans et je suis ulcéré de voir le boursoufflé orange à la rouge cravate, qui préside les états désunis, valider son acolyte, l'histrion sautillant à la mine aussi blanche que sinistre et au sourire sardonique lorsqu'il fait, à l'insu de son plein gré, le salut nazi et lorsqu'il soutient les partis héritiers, plus ou moins assumés, du national-socialisme dans divers pays d'Europe, dont le nôtre, et, comble de l'horreur, jusqu'en Allemagne.

Quelle légitimité ont-ils, ces bouffons, sinon celle de fortunes colossales dérobées au fruit du travail dont les acteurs ont été spoliés ?

Je vais avoir quatre-vingts ans et je suis horrifié de voir l'antisémitisme ressurgir jusque dans les rangs de la gauche française.

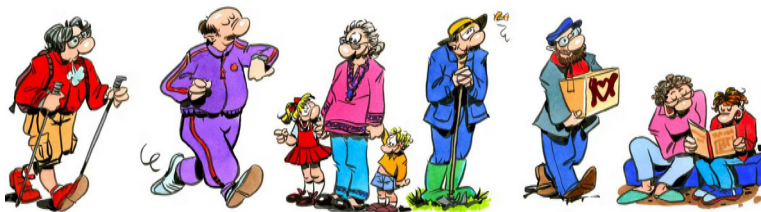
Je vais avoir quatre-vingts ans et je suis désolé de l'abdication par beaucoup des valeurs de la laïcité, du féminisme et de l'humanisme pour glaner des voix aux élections à venir.

Pierre-Jean Labergerie, membre de la CED,
ancien Secrétaire Départemental (2016-2020)

Place des retraité.es dans la société

Le Manifeste des retraité.es, actifs et actives d'hier.

- Rôle intergénérationnel, implication, bénévolat dans les familles, dans les communes, dans les associations...
- Lutte contre les stéréotypes négatifs : les retraité.es ne sont pas des nantis !
- Un statut social pour les retraité.es !



**18 millions de personnes
indispensables à la société !**

Les retraité.es, piliers du fonctionnement des associations : *exemple des Restos du Cœur de l'Ain.*

Aux Restos du Cœur, les retraité.es sont majoritaires et tous et toutes bénévoles dans les 17 centres du département. L'Association emploie seulement 4 salariés nécessaires au fonctionnement administratif (1 secrétaire, 1 à l'entrepôt et 2 aux Jardins du Cœur).

Quelques chiffres éloquentes :

- pour le département : 732 Bénévoles réguliers

+85 % sont des retraité.es !

Pour l'Ain, ils assurent les distributions alimentaires hebdomadaires, soit **1,1 million de repas** pour 4 500 familles (en 2024).

- pour le Centre de Bourg : 173 000 repas pour 1380 familles.
- pour le Centre de Chatillon sur Chalaronne : 50 Bénévoles
7500 repas ont pu être proposés à 57 familles.

+95 % sont des retraité.es !

Après avoir suivi une formation adaptée, les retraité.es bénévoles encadrent aussi de nombreuses et diverses activités d'aide à la personne. Par exemple : *les pôles petite enfance, des ateliers de français, de cuisine, des vestiaires, des activités loisirs* (cinéma, vacances familles), *un chantier d'insertion* (les Jardins du Cœur à Ambérieu), *des conseils budgétaires, de l'aide juridique, de santé...*

Et bien d'autres missions reposent aussi sur eux !

Par ailleurs, les bénévoles assurent le ramassage hebdomadaire dans les magasins, ainsi que la collecte nationale qui a lieu début mars.

Sans eux, les centres n'existeraient pas !

Cette aide multiple est vitale pour de nombreuses familles en précarité.

A noter : le nombre important de personnes isolées, d'étudiants, de familles monoparentales).

Elle leur permet souvent d'éviter de s'enfoncer dans des difficultés financières et contribue aussi à maintenir les liens sociaux.

Non, les retraité.es ne sont pas une charge pour la société.

Au contraire, ils contribuent à maintenir une cohésion sociale souvent mise à mal.

Sans leur implication et leur bénévolat, de nombreuses institutions (conseils municipaux...) et associations de toute sorte (sportives, culturelles, etc ...) ne pourraient fonctionner et la grande précarité augmenterait encore plus...

BRAVO et MERCI à eux tous !

Exonérations sociales et fiscales des grandes entreprises

La Cour Des Comptes évalue à 60/80 milliards d'euros le manque à gagner pour le Budget de l'État en raison de la fraude et de l'évasion fiscale.

Mais d'après un rapport parlementaire de fin 2024, ce serait plutôt 80/100 milliards d'euros.

Sophie Binet, Secrétaire Générale de la CGT, affirme que **«jamais, en France, les entreprises n'ont payé aussi peu d'impôts»**. Elle ajoute : *«jamais les aides aux entreprises n'ont été aussi élevées... Malgré les 260 milliards d'aides publiques aux entreprises et les près de 100 milliards distribués en dividendes et rachats d'actions en 2024 par le CAC 40, les licenciements se multiplient avec une situation catastrophique»*.

Effet délétère cynique supplémentaire : ces dispositifs maintiennent les salaires au plus bas, puisque, plus les salaires sont proches du SMIC, plus les exonérations sont fortes.

La FGR-FP appelle de son côté à «une réorientation budgétaire par une maîtrise des aides aux entreprises, à une révision des **niches fiscales et des exonérations de cotisations patronales**, à un meilleur rendement de l'impôt, et une politique de lutte efficace contre la fraude et l'évasion fiscale.

Le Groupe des 9, où siège la FGR-FP, s'indigne lui aussi des 75 milliards d'euros **d'exonérations de cotisations patronales**, niveau record en 2023. Elles ne sont ni conditionnées à des objectifs de résultats, ni à aucun autre indicateur de réussite : création d'emplois / réduction des licenciements, gestion des ressources humaines, transparence salariale, respect d'objectifs sociétaux et environnementaux, ...

Année après année, les gouvernements successifs ont œuvré à diminuer les recettes du budget en brandissant les 3303 milliards de la dette de la France. En moins de dix ans, cette dette publique a grimpé de plus de 1000 milliards d'euros. Ils ont ainsi pu justifier la casse des Services Publics, les différentes réformes des systèmes de retraite, le transfert des remboursements de Sécurité Sociale vers des assurances complémentaires maladies, le sous-investissement pour la transition écologique, ...

S'il renonçait aux exonérations ne profitant qu'aux grandes entreprises et à leurs actionnaires et très peu à l'emploi, l'État pourrait consacrer cet argent à la lutte contre le chômage (ce que les entreprises ne font pas), aux leviers qu'il a le pouvoir d'actionner pour augmenter les salaires, ce qui aiderait logiquement à augmenter les recettes de la Sécurité Sociale, via les cotisations (plus nombreuses et/ou plus élevées si le plein emploi revient) des salarié.es et de leurs employeurs.

Calcul de l'impôt sur le revenu :

il serait question de supprimer aux retraités l'abattement fiscal de 10% ?



Certains économistes, dirigeants patronaux, politiques, médias et le gouvernement lui-même ont évoqué récemment la suppression de **l'abattement fiscal de 10% pour les retraité.es**. L'argument avancé est grossier puisqu'il s'appuie sur la dénomination « d'abattement de 10% pour frais professionnels » qui serait devenu sans objet, puisque les retraité.es ne peuvent pas justifier de tels frais.

La seule sémantique ne saurait cependant justifier la suppression de cet abattement, appliqué depuis 1978, qui, en réalité, n'a jamais été appliqué au titre des frais professionnels pour les retraités. En fait, celui-ci visait à rétablir une forme d'équité, les retraité.es ayant été pénalisé.es par des mesures fiscales ayant bénéficié aux seuls non-retraité.es.

Selon le COR (Conseil d'Orientation des Retraites), la suppression de cet abattement rapporterait à l'État un gain évalué à 4 milliards. Cette mesure n'affecterait pas les retraité.es les plus modestes, mais impacterait les retraité.es aux revenus les plus élevés. Les petites retraites pourraient être exclues de cette réforme par le gouvernement.

Dans l'état actuel des choses, cette éventualité soulève évidemment nombre de réprobations de la part de retraité.es. Cette démarche s'inscrit plus largement dans la logique d'une remise en cause latente de la solidarité intergénérationnelle et du principe d'équité.

Si cette réforme ne semble plus tout à fait d'actualité, les retraité.es ont tout lieu de se montrer vigilants, et de garder en tête l'adage selon lequel on sortirait par la porte avec une tentation forte de mieux rentrer par la fenêtre ...



**EHPAD de Foissiat :
chronique d'une fermeture annoncée**

Malgré l'engagement des élus, la mobilisation des résidents, des familles, des Foissiat et une pétition lancée par le collectif de défense de l'établissement, la fermeture des 35 lits de l'EHPAD du village a bien lieu en 2025.

Personne n'a voulu assumer le coût trop important des travaux, justifiés par des besoins de mise en sécurité et d'accessibilité, pourtant connus depuis plusieurs années.

Ce couperet, tombant pour les résidents et les personnels n'est pas évoqué par la direction de l'hôpital. Pour le maire, elle reste « *enfermée dans ses convictions technocratiques* », alors que l'EHPAD doit rester un service de proximité : les personnes âgées et parfois dans le besoin doivent pouvoir bénéficier d'une offre de soin et d'hébergement sur leur territoire de vie.

Quant à lui, en accord avec l'ARS, le département a choisi unilatéralement de réhabiliter le lieu pour une résidence Autonomie – MARPA de 30 places, ce qui confirme le désengagement de l'État, excluant de fait l'accueil des plus dépendants et des plus démunis.

Pour l'heure, l'alternative proposée par le député passerait par une augmentation « *raisonnable* » du prix de journée...

Ainsi, à Foissiat, toute la dimension humaine disparaît derrière un inexorable redéploiement des lits vers d'autres EHPAD, sur une large zone.

Fin de vie

Dernières actualités politiques:

bien que certains aient milité pour maintenir couplés les deux pendants d'une même humanité fraternelle en fin de vie, il devrait finalement y avoir deux propositions de loi distinctes, à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale en mai (votées a priori semaine du 19 mai).

F. Valletoux (Horizons) devrait être rapporteur de la proposition de loi sur les soins palliatifs vers le 12/05.

Puis O. Falorni (Les Démocrates) de celle sur l'aide active à mourir. Il devrait porter la proposition de loi qu'il avait déposée en septembre 2024.

Un pas en avant, deux pas en arrière ...

La taxe fiscale sur les complémentaires santé augmente de 1 milliard d'€ ! Sous couvert de manque de recettes sociales et fiscales à la hauteur de la croissance des dépenses, elle pèsera d'abord sur les ménages les plus pauvres et les personnes âgées.

Le PM Barnier comptait diminuer la prise en charge par l'assurance-maladie des consultations médicales et des médicaments, et donc, augmenter le ticket modérateur / reste à charge assumé par l'utilisateur.

Le PM Bayrou y a renoncé : « *les Français ne paieront pas plus cher pour leur santé* », **MAIS** Mme Vautrin, ministre travail-santé-solidarités-familles, vient d'annoncer sans vergogne que « la restitution » des 6 % d'augmentation du coût des contrats des complémentaires santé en 2025, soit 1 milliard d'euros, sera versée « à l'État », sous forme d'une taxe, puis réaffectée à l'assurance-maladie.

Le tour de passe-passe est grossier: le coût des complémentaires santé va augmenter mécaniquement d'1 milliard d'€, puisqu'il s'agit d'un nouveau transfert de dépenses de l'assurance-maladie vers les complémentaires. Lesquelles, déjà taxées à 14 %, vont se dépêcher de le répercuter sur le montant de nos cotisations dès 2026.

Les complémentaires sont déjà inégalitaires. Dans une « mutuelle » comme la MGEN, le coût des contrats est proportionnel aux revenus, tarifé à l'âge, ce qui est une manière de tarifier au risque, puisque les personnes âgées ont en moyenne des dépenses de santé plus élevées.

À ce jeu-là - celui des inégalités entre riches et pauvres, malades et bien portants -, ce sont sans surprise les assureurs privés lucratifs qui remportent la mise. Les mutuelles historiques perdent de l'argent, mais aussi des parts de marché.

La réforme de la PSC a renforcé l'appétit et la création d'agglomérats entre des poids lourds du marché. Le processus de la concurrence s'appuie sur ces ententes entre « gros » et leur puissance publicitaire. Parmi ces assureurs privés, des banques sont devenues « bancassurances »...

D'ailleurs, avons-nous vraiment réalisé ce qu'elles peuvent mettre en place comme stratégie marketing, alors qu'elles savent tout-tout-tout de nous ... ?

Et... on ne connaît toujours pas le nom de l'opérateur à qui sera attribué le marché de la couverture complémentaire santé pour les agents du ministère EN...

Et... on rêve toujours de la grande Sécurité Sociale, qui devrait rembourser à 100 % les soins prescrits auxquels tous devraient avoir accès, sans se ruiner en reste à charge ni en cotisation astronomique pour être couvert correctement.

Ça tombe bien :

**2025, c'est l'année des 80 ans de la Sécurité Sociale !
Fêtons-la et surtout soutenons-la vaillamment !**

TOUS DEBOUT POUR LA CULTURE !



La suspension de la part collective du Pass Culture (réservation sur plateforme Adage) permettant aux établissements scolaires d'inviter des artistes ou d'emmener leurs élèves voir des spectacles, des expositions, **est une catastrophe.**

Pour les élèves bien sûr, mais aussi pour toutes les compagnies et les artistes qui perdent ainsi une partie non négligeable de leurs recettes.

C'est le cas d'Arphonème, théâtre de Bourg en Bresse, qui avait déjà perdu les subventions de la Région en 2017 suite à l'élection de Laurent Wauquiez, et celles du département avec l'arrivée de Damien Abad en 2015.

Avec ce nouveau décret, l'austérité s'amplifie et impacte tout le monde culturel.

Cette mesure, associée aux baisses de subventions et à d'autres mesures (auto-entrepreneurs) correspond à un vaste plan de licenciement à bas bruit.

On ne peut pas encore mesurer l'effet sur l'intermittence, puisqu'on ne dispose que des chiffres de 2022 et 2023, qui sont surévalués à cause de l'effet COVID (les spectacles annulés précédemment ont été en général reprogrammés).

Mais il est certain que beaucoup d'artistes et de techniciens ne parviendront pas en 2025 au nombre de cachets nécessaires – (43 cachets ou 507 heures – pour l'obtenir.)

Pour leur part, les collectivités, sommées par l'État de diminuer leurs dépenses, réduisent bien sûr leurs subventions.

IMPACT DU GEL DE LA PART COLLECTIVE DU PASS CULTURE POUR LE SPECTACLE VIVANT

Enquête flash du 4/02/25 à 14h au 5/02/25 à 20h

 Ces chiffres s'appuient sur 1 035 entreprises répondantes, soit 5% des structures actives dans le spectacle vivant.

 **6909** projets annulés dont
4512 équipes artistiques
2 373 scènes permanentes et festivalières

383 663

élèves concernés
par les actions
annulées

44%

des répondants pensent
réduire leur personnel
ou diminuer le temps de
travail

dont 60% pour les équipes artistiques

Deux autres exemples locaux

Directeur de l'ETAC (École des Arts et Techniques du cirque), Christian Curty explique que beaucoup de structures associatives, et en particulier des écoles de musique en milieu rural, bénéficiaient d'une aide du département, pourcentage de la masse salariale, vitale pour elles.

Pour l'ETAC, cela représentait une aide de 20.000 euros, qui va être amputée d'un tiers à peu près. Pour compenser cette perte, il faudrait que chaque cotisation d'adhérent soit augmentée de 25 €. Mais il alerte aussi sur les difficultés que vont devoir affronter toutes les petites écoles de musique de notre département, dont certaines vont devoir cesser leur activité.

En 2025, la baisse de subvention est d'un tiers environ pour tous, ce qui va appauvrir l'offre culturelle sur tout le département

Pour une petite association, voir son budget amputé d'un tiers est proportionnellement plus pénalisant. Pour certaines structures, cela met en danger l'unique événement de l'année, ou le salaire d'un ou plusieurs intervenants.



La Scène Nationale de Bourg-en-Bresse voit elle aussi ses subventions sensiblement baisser (38.000 euros de moins de la part du département et 30.000 euros de moins de la part de l'Agglo pour les Petites Scènes Vertes, à destination du public jeune).

Son directeur, Vincent Roche Lecca, nous dit que, s'il veut à tout prix éviter de licencier du personnel, il se verra contraint de réduire l'offre : moins de spectacles, trois petites scènes vertes au lieu de quatre, et il va être difficile de programmer des spectacles avec beaucoup d'artistes sur scène.

Alors ? Miser plutôt sur des « seul.e en scène » par des célébrités du spectacle ? Vincent Roche Lecca estime que cela va à l'encontre de sa mission de service public. S'il a choisi d'être directeur d'un théâtre public, c'est parce qu'il croit au partage, qu'il mise sur la curiosité, l'ouverture d'esprit, l'éducation et qu'il souhaite fédérer tous les publics, scolaires, ruraux, populaires...

Il y a des arguments économiques pour défendre la culture !

Tout spectateur d'une représentation, tout festivalier dépense de l'argent en transport, hôtellerie, restauration, fait des achats dans les boutiques. La culture fait vivre d'autres secteurs.

Les aides à la culture sont de l'argent vertueux, puisqu'elles sont immédiatement réinjectées dans le circuit économique, contrairement aux aides aux grandes multinationales qui atterrissent... dans la poche des actionnaires.

Mais l'essentiel est ailleurs :

*La culture, c'est de l'éducation populaire,
du vivre ensemble.*

*Elle est un investissement sur l'avenir
et n'a pas à être « rentable »,
pas plus que l'éducation ou la santé.*



Ne nous laissons pas piller !

Une pétition à signer si vous vous sentez concerné.es :

<https://chng.it/MB79JdGhcb>

Triptyque revendicatif du Groupe des Neuf, dont la FGR-FP fait partie



- => Défense du pouvoir d'achat et revalorisation de nos pensions.
- => Défense du système de santé et de l'accès aux soins.
- => Défense de tous les services publics.

Pas d'économie sur le dos des retraité·e·s !

Revalorisation de nos pensions - indexation sur l'évolution du salaire moyen

Rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2017



Défendons notre système de santé et la Sécurité Sociale
Rendez-vous le 20 mars 2025
pour la mobilisation régionale devant l'ARS de Lyon !
Organisation à venir



Vous avez travaillé dans l'une des trois Fonctions Publiques : État, Territoriale, ou Hospitalière ?

Vous vous sentez concerné.e par la défense des droits et des acquis des retraité.es fonctionnaires ?

Soutenez notre association en devenant un.e adhérent.e direct.e de la **FGR-FP 01** et faites la connaître auprès de vos anciens collègues partageant les mêmes valeurs que vous et la FGR-FP 01 !

Barème cotisations 2025

(uniquement pour celles et ceux qui ne sont pas déjà adhérents.es d'un syndicat faisant partie de la **Fédération Générale des Retraité.es de la Fonction Publique**)

chèque à l'ordre de: **FGR-FP 01**
à envoyer avec le coupon ci-dessous à:

FGR-FP section de l'Ain

Mme Françoise Philippon, trésorière
18 rue Migonney
01000 – BOURG EN BRESSE

Pension mensuelle brute	Adhésion pour 12 mois
Jusqu'à 1150 €	21,00 €
De 1151 à 1320 €	29,00 €
De 1321 à 1450 €	34,00 €
De 1451 à 1700 €	43,00 €
De 1701 à 1900 €	47,00 €
De 1901 à 2200 €	56,00 €
De 2201 à 3000 €	63,00 €
Au-delà de 3000 €	74,00 €

Nom: Prénom: Date naissance:

Adresse :
code postal Localité

N°de tél: Adresse mail:@.....

Administration d'origine: Dernière fonction occupée:.....

- déclare (ré)adhérer à la **Fédération Générale des Retraité.es de la Fonction Publique**
- accepte de recevoir les informations de la FGR par Internet

Date:

Signature: